

Nouveau barème RSA

Comme chaque année le montant du revenu de solidarité active vient d'être réévalué. Il augmente de 0,1 % à compter du 1er avril 2016.

Ainsi, une personne seule voit le montant de son allocation passer de 524,16 € à 524,68 € par mois.

Si vous souhaitez plus d'information concernant le revenu de solidarité active, n'hésitez pas à consulter notre page dédiée dans [la rubrique "vos droits"](#)

Vous pouvez également consulter [le nouveau barème des droits RSA au 1er avril 2016](#).

[<- retour vers Actualités](#)